

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C. C. A. S. DU 26 MARS 2025

Sur convocation en date du 20 mars 2025, le Conseil d'administration du C. C. A. S. de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 26 mars 2025 à 18H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène CÉDILEAU, Présidente.

Présents :

CHATELAIN Béatrice	BRIAT-FRESSINET Jacqueline
CORDIER Michel	PARRY Georges
DUCLOS Laurent	
Hubert MARTIN	
PIVET Catherine	
SUPIE Sylvie	
VOVILIER Christian	

Procurations :

Madame Hélène CÉDILEAU donne procuration à Monsieur Hubert MARTIN

Madame Marie-Andrée PERROT donne procuration à Monsieur Christian VOVILIER

Madame Aline WEYL donne procuration à Madame Cathy PIVET

Madame Émilie MONNET donne procuration à Madame Béatrice CHATELAIN

Absent : André DELARUE

Secrétaire de séance : Georges PARRY

Mise en ligne le :

I – Conseil d'administration

Monsieur le Vice-Président ouvre la séance à 18 heures 00 et après avoir annoncé les procurations données par les membres du conseil d'administration ne pouvant être présents à cette séance, constate que le quorum est atteint.

1.1- Nomination du secrétaire de séance

Monsieur Georges PARRY est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

1.2 Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du CCAS du 05 février 2025

Sans observation, le conseil d'administration adopte le procès-verbal de la séance du 05 février 2025 à l'unanimité.

II – FINANCES**2.1 - Approbation du compte financier unique 2024**

Sous la présidence de Monsieur Hubert MARTIN, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour tous les différents budgets et en l'absence de Madame la Présidente.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux de contributions et produits afférents.

Le Conseil d'Administration est invité à

PRENDRE ACTE de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi

INVESTISSEMENT	
Excédent antérieur reporté 2023	1 810,43 €
Dépenses de l'exercice	- €
Recettes de l'exercice	- €
Résultat de l'exercice	- €
Résultat total d'investissement	1 810,43 €
Reste à réaliser	
Dépenses	- €
Recettes	- €
solde	- €
Excédent d'investissement reporté en recette d'investissement 2025	1 810,43 €

FONCTIONNEMENT	
Excédent antérieur reporté 2023	24 887,31 €
Dépenses de l'exercice	86 725,88 €
Recettes de l'exercice	80 575,00 €
Résultat de l'exercice	- 6 150,88 €
Résultat total de fonctionnement	18 736,43 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A affecter au compte 002 recette de fonctionnement 2025	18 736,43 €

Madame le Maire ne participe ni au débat, ni au vote.

À l'unanimité (12 voix pour),

Le Conseil d'administration,

APPROUVE le compte financier unique 2024 du CCAS de Péronnas.

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DONNE pouvoir à madame la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

2.2 - Affectation du résultat 2024

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024, ce jour, Monsieur le Vice-président fait part à l'assemblée du résultat de fonctionnement du budget principal pour l'exercice 2024.

Considérant que l'ordonnateur a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2024 les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles.

Vu le résultat de l'exercice précédent apparaissant sur le compte financier unique 2024,

À l'unanimité (13 voix pour),

Le Conseil d'administration,

DÉCIDE D'AFFECTER les résultats 2024 au budget primitif 2025 de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement	
A/ Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 6 150,88 €
B/ Résultats antérieurs reportés N-1 ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 24 887,31 €
C/ Résultat de fonctionnement constaté (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 18 736,43 €

Résultat d'investissement	
D/ Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement) N	+ 1 810,43 €
Résultat de cle clôture constaté A reporter en investissement recettes au compte 001 en 2025	+ 1 810,43 €
E/ Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	- €
F/Besoin de financement = D + E Besoin a comptabiliser au compte 1068 recettes d'investissement	- €

G/ EXCEDENT REPORTE = C-F A REPORTER COMPTE 002 RECETTES DE FONCTIONNEMENT	+	18 736,43 €
---	---	-------------

2.3 – Fongibilité des crédits

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération n° D_2022_07_012 du conseil d'administration approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023.

Vu la délibération n° D_2023_02_002 en date du 20 février 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier.

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023.

Considérant que le conseil d'administration peut déléguer à Madame la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité (13 voix pour),

Le Conseil d'Administration,

AUTORISE Madame la Présidente à procéder, pour l'exercice 2025, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

2.4 - Vote du budget primitif 2025

Après approbation du compte financier unique pour 2024, de l'affectation du résultat, Monsieur le Vice-président présente le budget pour l'exercice 2025.

Il expose à l'assemblée les conditions de préparation de ce budget primitif et résume les orientations générales.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1611-1 et suivants et

L. 2311-2 à L. 2343-2.

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13.

VU le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 05 février 2025,

CONSIDÉRANT l'obligation de voter le budget primitif dès le début de l'exercice auquel il se rapporte,

CONSIDÉRANT que les budgets sont votés par nature et par chapitre,

BUDGET CCAS

Les équilibres 2025 du budget général sont proposés comme suit :

POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Section de fonctionnement recettes par chapitre		
74	Dotations, Subventions et particip.	80 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	18 736,43 €
Total recettes de fonctionnement		98 736,43 €
Section de fonctionnement dépenses par chapitre		
011	Charges à caractère général	43 820,00 €
65	Autres charges de gestion courante	41 868,00 €
67	Charges exceptionnelles	- €
022	Dépenses imprévues	- €
023	Virement Section d'investissement	- €
Total dépenses de fonctionnement		85 688,00 €

La section de fonctionnement est sur équilibrée à 98 736,43 €

POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
Section d'investissement dépenses par chapitre		
27	Autres immo financières	2 500,00 €
Total dépenses d'investissement		2 500,00 €
Section d'investissement Recettes par chapitre		
001	Excédent d'investissement reporté	1 810,43 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €
27	Autres immo financières	689,57 €
Total des recettes d'investissement		2 500,00 €

La section d'investissement est équilibrée à 2 500,00 €

	DEPENSES	RECETTES
Total de la section fonctionnement	85 688,00 €	98 736,43 €
Total de la section investissement	2 500,00 €	2 500,00 €
TOTAL	88 188,00 €	101 236,43 €

VU le Code général des collectivités territoriales, la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République,

VU le Débat d'Orientations Budgétaires, tenu lors de la séance du Conseil d'administration du 05 février 2025,

À l'unanimité (13 voix pour),

Le Conseil d'administration, :

DÉCIDE DE VOTER le budget primitif 2025 du Budget Général, y compris les subventions et participations,

DONNE POUVOIR à Madame la Présidente pour l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Vice-président propose avant lecture de la note de synthèse de commenter le tableau « recettes de fonctionnement » afin d'avoir une visibilité plus parlante des notes à venir.

Ce tableau comporte une double fonction : la validation des comptes 2024 et le budget primitif 2025.

Recettes de fonctionnement : en observant le réalisé au 31/12/2024, en termes de recettes générales, le montant total s'élève à 105 462,31 €

Cette somme se répartit de la manière suivante :

- 80 000,00 € de subvention de la commune, contre 70 000,00 € en 2023,
- En termes d'autres produits de gestion courante 550,00 € de remboursement de chèques alimentaires dont la date de validité était dépassée, le stock étant mis à jour comme chaque année. La gestion des chèques alimentaires est assez complexe car il n'y a pas de régularité dans la distribution en comparaison à 2023 où le remboursement a été d'un montant de 170,00 €,
- Produit exceptionnel d'un montant de 25,00 €, il s'agit d'un don pour le banquet des Aînés.

Monsieur Hubert MARTIN souhaite faire un point sur la dernière ligne du tableau, l'« excédent reporté ».

En 2023 il y a eu un excédent d'un montant de 37 561,22 € en 2024 l'excédent s'élève à 24 887,31 € ce qui fait un écart de 12 673,91 € qui se traduit par une baisse significative de notre disponibilité financière à hauteur de -34%. Cet écart est d'autant plus marquant, du fait que nous avons perçu 80 000,00 € de subvention au lieu de 70 000,00 €.

Monsieur Hubert MARTIN a souhaité souligner ces chiffres afin d'avoir en mémoire qu'il nous faudra être attentifs à ne pas accentuer cette tendance baissière.

Pour 2025 le CCAS bénéficiera d'une subvention d'un montant de 80 000 €, celle-ci ayant été votée au dernier conseil municipal, pour les chèques alimentaires aucune prévision n'est inscrite mais malgré tout en regardant nos dépenses, notre excédent reporté sera d'un montant de 18 736,43 €, soit une baisse de 25% par rapport à 2024.

Monsieur Hubert MARTIN fait le point sur le tableau des dépenses.

Nous observons deux types de charges :

- Les charges à caractère général,
- Les charges de gestion.

Pour les charges à caractère général, en 2024 nous avons consommé 42 944,76 € contre 38 328,36 € en 2023 soit une évolution de 12%.

En regardant plus précisément, et en observant les variations plus ou moins élevées sur le pourcentage réalisé en 2024 par rapport à 2023, comme évoqué ci-dessus, le total des charges à caractère général est de 12 % en plus par rapport à 2023.

La ligne « autres services extérieurs », concerne les honoraires de l'analyse des besoins sociaux (ABS), que nous n'avons pas dépensés et le coût de l'organisation d'octobre rose qui s'élève à 1 759,00 €.

En 2025, nous avons prévu 1 000 € au lieu de 3 000 €. Nous avons convenu, au vu de la situation financière tendue, qu'il valait mieux se limiter à faire une opération prévention dans le cadre d'octobre rose par le biais de la communication, et ce sans organisation d'évènement plus coûteux.

Madame Jacqueline BRIAT-FRESSINET intervient sur la prestation événementielle de l'année dernière qui avait beaucoup plu au public et qui avait eu un impact important en termes de prévention, ce que partage également Monsieur le vice-Président. C'est pourquoi il est important de maintenir cette opération de prévention et de distribuer des urnes aux associations, comme cela a été fait en 2024.

Monsieur Georges PARRY intervient sur les sommes récoltées lors du spectacle octobre rose dont la communication n'a pas été faite.

Monsieur le Vice-Président indique que de mémoire le montant des bénéfices pour octobre rose qui s'élevait à 1 125,00 € a été géré en totalité par la ligue contre le cancer.

Madame Béatrice CHATELAIN souligne la performance extraordinaire du spectacle et suggère peut-être de renouveler ce genre de prestation tous les deux ans et regrette simplement que l'auditorium n'ait pas été rempli.

Monsieur Laurent DUCLOS propose un stand au mois d'octobre pour la « Bisou ». Monsieur le Vice-Président indique que cette cyclo sportive aura lieu en septembre.

Sur les transports collectifs, nous étions à 11 420,00 € contre 10 726,00 €, nous constatons une augmentation en 2024 de 6 % par rapport à 2023. En regardant plus précisément, les frais de transport qui sont versés pour les demandeurs d'emploi sont en baisse (63 % de moins que 2023).

Pour les personnes âgées nous constatons une augmentation de 12%.

Pour 2025 nous avons décidé de rester sur le même niveau avec un montant de 11 000 € car la demande devrait à minima se maintenir.

Pour les chèques taxi, le montant n'est pas important mais suffisamment élevé à 834,00 € car il concerne six personnes contre 138,00 € en 2023, ces personnes sont sujettes à l'obligation de délivrance de certains documents comme entre autre la remise d'un certificat médical qui permet de bénéficier du dispositif d'aide chèque taxi.

Il faut espérer une décrue des demandes car le budget sera de 600,00 € pour 2025, sans certitude, car nous ne pouvons pas maîtriser ce genre de dépense.

Concernant la ligne réception, nous constatons une augmentation des dépenses de l'ordre de 6% par rapport à 2023, avec un montant au 31 décembre s'établissant à 26 177,75 €. Cette ligne regroupe le banquet, les colis, et cette année encore plus que la précédente nous avons intégré l'animation qui jusqu'à présent était financée par le Club des Aînés, la vaisselle qui cette année a été incluse dans le prix du menu.

En commission permanente consultative nous avons évoqué et débattu concernant le tarif du menu et des colis pour 2025, car il avait été compliqué de se limiter respectivement à 35 € et 25 €, compte tenu de l'inflation des denrées alimentaires et de l'énergie. Nous avons pris la précaution d'ajouter 1,00 € au banquet et 1,00 € au colis que nous avons intégré au budget 2025, Monsieur le Vice-président rappelle qu'une fois de plus cela est proposé dans le cadre d'une projection budgétaire et que ces augmentations éventuelles nécessiteront une délibération, le cas échéant.

Monsieur Hubert MARTIN précise qu'1,00 € de plus au banquet c'est une dépense de 350,00 € supplémentaire et 1,00 € sur les colis représente 550.00 €.

Nous devons également arbitrer entre deux ou trois postes car une fois de plus il conviendrait de ne pas trop entamer l'excédent annuel que nous avons et de laisser des comptes qui soient maîtrisables l'année prochaine pour nos successeurs.

Monsieur le Vice-président rappelle que pour les banquets des Aînés et les colis en 2026, il y aura potentiellement 80 à 90 nouvelles personnes qui atteindront l'âge de 75 ans ce qui entraînera un coût récurrent chaque année.

En ce qui concerne les centenaires en 2025 nous avons recensé 5 personnes avec un budget de 60,00 € par personne pour l'achat de fleurs et chocolats.

Globalement les autres charges baissent de deux points, entre l'exercice 2023 et l'exercice 2024.

Les secours sont en baisse. En 2023 il y a eu beaucoup de demandes, le secours aux familles, les bons alimentaires qui ont été très sollicités et coûteux, puis un BAFA et quatre BNSSA.

Le budget pour 2025 sera du même ordre en s'élevant à 3 000,00 €.

Pour la téléassistance, nous avons une dépense de 9 989,07 € en 2024 contre 7 979,13 € en 2023, une augmentation est prévue à hauteur de 11 000,00 € pour le budget 2025, cet écart de 1000,00 € est lié à l'ouverture du marché à un second prestataire de téléassistance.

En 2023, nous avions 54 abonnés en moyenne, en 2024 il y a eu 68 abonnés ce qui fait une augmentation de 18,5 %.

Le coût moyen en 2023 est de 147,00 €, en 2024 ce coût est passé à 156,00 €, ce qui fait une augmentation de 6,20 %.

Monsieur le Vice-président commente cet écart de 1 000,00 € lié à l'ouverture d'un second prestataire, qui a été calculé de la manière suivante : pour le premier semestre nous lançons l'appel à candidature, nous examinerons les propositions en commission permanente consultative, nous exposerons la situation en conseil d'administration où le vote se fera sur le choix d'un nouvel intervenant sur Péronnas.

En observant les abonnés actuels, nous pouvons imaginer qu'en septembre il y aura sept ou huit personnes de plus, compte tenu du prix actuel par abonné qui s'élève à 156,00€, cela conduit à un budget supplémentaire de 1 000,00 €, en sachant qu'en 2026 nous serons en année pleine qui devrait représenter 4 000,00 € en plus.

Pour la partie centre de loisirs, les factures n'étaient pas reçues régulièrement, celles de 2024 ont en grande partie été réglées en 2025, ce qui n'arrange pas notre pilotage des comptes. Nous espérons pour cette année une meilleure régularité de gestion suite à notre interpellation auprès du Calypso.

Concernant les subventions, lors du dernier conseil d'administration nous avons accepté de verser une participation de 3 718,00 € à l'épicerie solidaire contre 2 200,00 € en 2023 et 2 829,00 € en 2024, il s'agit d'un accompagnement social et pédagogique qui a un coût nettement supérieur à nos estimations initiales.

Pour les subventions, en 2024 la somme versée par le CCAS s'élevait à 12 570,00 €, cette année le budget proposé est de 9 000,00 €. Monsieur le vice-président ne cache pas sa crainte face à ce montant, trois nouvelles associations s'ajoutant à la liste. Il faut citer notamment « Les enfants soleil » ; « aide aux pères » ; « Alzheimer ».

Une discussion sera nécessaire en commission permanente consultative, nous pourrions disposer de l'excédent mais cela fera une entaille supplémentaire.

Monsieur le Vice-président insiste sur les trois lignes qui doivent interpellier les membres du conseil d'administration :

- le banquet des Aînés, colis ,
- la téléassistance ,
- les subventions 2025,

Il demande une grande vigilance.

Monsieur Georges PARRY demande à ce que l'équité soit respectée, Monsieur Hubert Martin rappelle qu'il y a des critères qui sont les mêmes pour toutes les associations et selon le domaine d'intervention que ces critères seront respectés comme chaque année.

En termes d'évolution de nos prestations pour 2025 nous avons retenus le permis de conduire, notamment dans le cadre de la mobilité professionnelle, la revalorisation du banquet des Aînés, colis et coffrets, l'ouverture à un deuxième prestataire de téléassistance, et la mutuelle régionale où les administrés pourront choisir entre mutuelle communale ou régionale.

Monsieur George PARRY se réjouit que les administrés de la commune puissent bénéficier du choix sur les prestataires.

Madame Béatrice CHATELAIN intervient sur le fait que certaines communes ne délivrent pas autant d'aides que le CCAS de Péronnas surtout les petites communes.

Monsieur le Vice-président rejoint Madame Béatrice CHATELAIN et souligne que le budget par habitant du CCAS de Péronnas est de mémoire trois fois supérieur à la moyenne française.

Avant la clôture de la séance Monsieur le Vice-Président souhaite mettre en avant la note de présentation synthétique du budget 2025.

Centre Communal d'Action Sociale de Péronnas

PROPOSITION BUDGET PREVISIONNEL 2025

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre Compte Fonction	Libellé	RAPPEL Réalisé 31/12/23	Rappel au BP 2024	RAPPEL Réalisé 31/12/24	% Variation Réalisé	Budget prévisionnel 2025	% Variation BP
	Recettes générales	107 731,22 €	104 887,31 €	105 462,31 €	-2%	98 736,43 €	-5,86%
74	Dotations, subventions, participations	70 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	14%	80 000,00 €	0,00%
7474.02	Subvention et participation de la commune	70 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	14%	80 000,00 €	0,00%
75	Autres produits de gestion courante	170,00 €	0,00 €	550,00 €	224%	0,00 €	-
758.02	Produits divers de gestion courante	170,00 €	0,00 €	550,00 €	224%	0,00 €	-
76	Produits financiers		0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	-
768.01	Autres produits financiers		0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	-
77	Produits exceptionnels		0,00 €	25,00 €	-	0,00 €	-
7713.02			0,00 €	25,00 €	-		-
	(Libéralités reçues - dons)						
773			0,00 €	0,00 €	-		-
	(Mandats annulés sur exercice antérieur)						
7788.02			0,00 €	0,00 €	-		-
	(Autres produits exceptionnels - remboursement CAP)						
002	Excédent de fonctionnement reporté	37 561,22 €	24 887,31 €	24 887,31 €	-34%	18 736,43 €	-24,71%
002.	Excédent reporté	37 561,22 €	24 887,31 €	24 887,31 €	-34%	18 736,43 €	-24,71%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre Compte Fonction	Libellé	RAPPEL Réalisé 31/12/23 au	Rappel BP 2024 au	RAPPEL Réalisé 31/12/24 au	% Variation Réalisée	Budget prévisionnel 2025	% Variation BP
011	Total charges à caractère général	38 328,36 €	60 850,00 €	42 944,76 €	12%	43 820,00 €	-27,99%
60	Achats et variations de stock	198,00 €	300,00 €	0,00 €	-100%	100,00 €	-66,67%
60623.02	Alimentation	198,00 €	250,00 €		-100%	100,00 €	-60,00%
60632.02	Fournitures petit équipement		20,00 €	0,00 €	-	0,00 €	-100,00%
6064	Fournitures de bureau		30,00 €	0,00 €	-	0,00 €	-100,00%
61	Services extérieurs	2 608,72 €	2 800,00 €	2 630,81 €	1%	2 800,00 €	0,00%
611.612	Contrats prestations de services	2 313,50 €	2 500,00 €	2 336,00 €	1%	2 500,00 €	0,00%
	(portage des repas)						
6182.02	Documentation générale technique		- €	0,00 €	-	0,00 €	
6188.02	Autres frais divers (adhésion UNCCAS...)	295,22 €	300,00 €	294,81 €	0%	300,00 €	0,00%
62	Autres services extérieurs	35 521,64 €	57 750,00 €	40 313,95 €	13%	40 920,00 €	-29,14%
6228	Honoraires	- €	16 200,00 €		-	0,00 €	-100,00%
6228.020	Animation prévention	- €	3 000,00 €	1 759,00 €	-	1 000,00 €	-66,67%
6231	Annonces et insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	
6231.02				0,00 €	-		-
Chapitre Compte	Libellé	RAPPEL Réalisé au	Rappel BP 2024 au	RAPPEL Réalisé au	% Variation Réalisée	Budget prévisionnel	% Variation BP

Fonction		31/12/23		31/12/24		2025	
6236.02	Catalogues et imprimés		300,00 €	0,00 €	-	300,00 €	0,00%
6245	Transports collectifs	10 726,80 €	9 200,00 €	11 420,20 €	6%	11 300,00 €	22,83%
6245.5234		729,04 €	700,00 €	270,01 €	-63%	300,00 €	-57,14%
	(pers. en difficulté-chômeurs)						
6245.612		9 997,76 €	8 500,00 €	11 150,19 €	12%	11 000,00 €	29,41%
	(pers. handicapées/âgées,bus)						
6248.5213	Divers transp. collectifs	138,50 €	100,00 €	834,00 €	502%	600,00 €	500,00%
	(chèque taxi)						
6234	Réception	24 641,99 €	28 900,00 €	26 177,75 €	6%	27 620,00 €	-4,43%
6234.020		23 413,38 €	27 520,00 €	25 338,49 €	8%	26 420,00 €	-4,00%
	(Banquet des aînés) repas	10 611,10 €	12 000,00 €	10 892,96 €	3%	11 350,00 €	
	(Banquet des aînés) animation						
	(Banquet des aînés) nappage, loc serviettes et vaisselle	0,00 €	1 520,00 €	1 097,82 €	-	1 520,00 €	
	(colis des aînés)	12 802,28 €	13 000,00 €	12 806,46 €	0%	13 550,00 €	
	(réception animation prévention)	0,00 €	1 000,00 €	541,25 €	-		
6234.610		53,61 €	180,00 €		-100%	300,00 €	67%
	(cadeaux -centenaires)						
6234.612		1 175,00 €	1 200,00 €	839,26 €	-29%	900,00 €	-25,00%
	(coffret cadeaux fin d'année)						
6234.63		0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	-
	(médailles familles)						
6261.02	Frais d'affranchissement	14,35 €	50,00 €		-100%		-100,00%
62871	Remboursement frais a la collectivité de rattachement	- €	- €	123,00 €	-	100,00 €	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE							
Chapitre	Libellé	RAPPEL Réalisé	Rappel au BP 2024	RAPPEL Réalisé	% au	Budget prévisionnel	% Variation BP
Compte							

Fonction	31/12/23	31/12/24	2025				
65-67	Total autres Charges de gestion	44 515,55 €	44 037,31 €	41 868,00 €	-4,93%		
65	Autres charges de gestion courante	44 515,55 €	43 837,31 €	41 868,00 €	-4,49%		
65134	Secours	31 081,55 €	27 637,31 €	29 050,00 €	5,11%		
65134.5234		1 388,67 €	2 000,00 €	3 000,00 €	50,00%		
	(secours aux familles, argent, bons alimentaires)						
65134.5234		0,00 €	100,00 €	0,00 €	-100,00%		
	(secours chrs cantine)						
65134.612		7 979,13 €	8 000,00 €	11 000,00 €	37,50%		
	(télé alarme)						
65134.63		331,25 €	470,00 €	450,00 €	-4,26%		
	(Aide à la famille - autres centres de loisirs)						
65134.63		19 891,50 €	15 567,31 €	14 000,00 €	-10,07%		
	(Aides à la famille - centre loisirs Calypso)						
65134.63		1 491,00 €	1 500,00 €	600,00 €	-60,00%		
	(Aide à la famille - activité Agora)						
65748	Subventions	13 434,00 €	16 200,00 €	12 818,00 €	-20,88%		
65748.02		11 234,00 €	13 000,00 €	9 000,00 €	-30,77%		
	Convention Epicerie solidaire	2 200,00 €	2 200,00 €	3 718,00 €	69,00%		
	Subventions exceptionnelles et dons à des personnes morales	0,00 €	1 000,00 €	100,00 €	-90,00%		
	(Subventions aux associations et organismes à but non lucratif)						
Chapitre	Libellé	RAPPEL Réalisé 31/12/23	Rappel BP 2024	RAPPEL Réalisé 31/12/24	% Variation Réalisé	Budget prévisionnel 2025	% Variation BP
67	Charges exceptionnelles	- €	200,00 €	0,00 €	-	0,00 €	-100,00%
673		0,00 €	100,00 €	0,00 €	-	0,00 €	-100,00%
	(titres annulés sur exercice antérieur)						
678		0,00 €	100,00 €	0,00 €	-	0,00 €	-100,00%
	(Charges exceptionnelles)						
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	0,00 €	-
023 virement		0,00 €	0,00 €	0,00 €	-		-
Total des charges		82 843,91 €	104 887,31 €	86 725,88 €	5%	85 688,00 €	-18,30%

Sans autre sujet à aborder, Monsieur le Vice-président clôt la séance à 19 h 20 heures.

Prochain Conseil d'administration

Mardi 03 juin 2025 – 18H00

La présidente,



Hélène CÉDILEAU

Le Secrétaire,



Georges PARRY

